

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 septembre 2009

CP 09/09-08

L'an deux mil neuf, le 28 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech.

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Roset.

**ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORICOLE DU
DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés d'« entretien du patrimoine arboricole du département de Tarn-et-Garonne » pour les six subdivisions départementales.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert européen
- Marchés à bons de commandes sans montant minimum ni maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)
- Marché composé de 6 lots correspondant à chacune des six subdivisions.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 27 juillet et 07 septembre 2009, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Les prix proposés figurent dans le procès-verbal présenté.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants aux entreprises proposant la meilleure offre, selon le critère de sélection : prix des prestations :

Lot 1 – LAUZERTE
Attributaire : ECO.VA.NA. (81)

Lot 2 – CASTELSARRASIN
Attributaire : CARRERE (47)

Lot 3 – MONTAUBAN
Attributaire : CARRERE (47)

Lot 4 – SAINT ANTONIN NOBLE VAL
Attributaire : ECO.VA.NA. (81)

Lot 5 – VALENCE D'AGEN
Attributaire : CARRERE (47)

Lot 6 – VERDUN SUR GARONNE
Attributaire : AGRI 2000 (81)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 27 juillet et 7 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés avec les entreprises et pour les montants suivants concernant l'entretien du patrimoine arboricole dans les six subdivisions départementales :

Lot 1 – LAUZERTE
Attributaire : ECO.VA.NA. (81)

Lot 2 – CASTELSARRASIN

Attributaire : CARRERE (47)

Lot 3 – MONTAUBAN

Attributaire : CARRERE (47)

Lot 4 – SAINT ANTONIN NOBLE VAL

Attributaire : ECO.VA.NA. (81)

Lot 5 – VALENCE D'AGEN

Attributaire : CARRERE (47)

Lot 6 – VERDUN SUR GARONNE

Attributaire : AGRI 2000 (81)

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,